



Terres Civiles

Juin 2006 – N°33

Formation à la résolution
non-violente des conflits:
programme 2006-2007

page 10

Lois sur l'asile et
les étrangers

en page 6

**Objecteurs de religion:
situation au XIX^e siècle
dans les cantons suisses**

en page 15

Impressum

« **Terres Civiles** » est un trimestriel édité par le Centre pour l'action non-violente, association romande sans but lucratif.

Abonnement: Fr. 25.-/4 numéros ou compris dans la cotisation de membre.

Le CENAC vit pour l'essentiel des contributions de ses membres et de personnes sympathisantes. Cotisation pour une année civile: Fr. 60.- (Fr.30.- pour les «petit budget»), Fr. 90.- (pour une cotisation familiale ou 45.- «petit budget»). Les dons et autres soutiens sont les bienvenus. Pour un soutien régulier en tant que marraine ou parrain, merci de prendre contact avec le secrétariat.

Responsable d'édition:
Sandrine Bavaud

Ont apporté leur contribution:

Philippe Beck, Gilles Falquet, Roger Gaillard, Olivier Grand, Sian Grand, Jean Grin, Aline Jaccottet, Michel Mégard, Amélie Perroud, Nicole Pletscher, Jean-Luc Portmann, Anne-Lise Visinand.

Impression: Imprimerie coopérative CRIC-Print, 1700 Fribourg

Pour nous contacter:

Centre pour l'action non-violente
Rue de Genève 52
CH - 1004 Lausanne
Tél. ++41 / 21 / 661.24.34
Fax: ++41 / 21 / 661.24.36
Courriel: info@non-violence.ch
Sur Internet: <http://www.non-violence.ch>
Compte postal: 10-22368-6

Probablement à une prochaine fois

Bon sang! La non-violence n'est pas une utopie. Il serait néanmoins naïf d'imaginer que la non-violence puisse s'imposer d'elle-même. Raison pour laquelle *Terres Civiles*, journal d'information et de réflexion, a le grand mérite de persévérer dans son action. Un précieux médian qui existe essentiellement grâce aux cotisations des membres, des donateurs et donatrices du Cenac, tout comme pour l'ensemble des services de l'association. Ce n'est pas rien. Bien au contraire.

Le Cenac ne vit pas pour autant uniquement de contributions financières. Il constitue aussi une équipe, un lieu auquel une trentaine de membres participent activement. Là non plus, ce n'est pas rien. Combien d'organisations peuvent encore aujourd'hui s'en enorgueillir? Ne pas reposer uniquement sur des professionnels rémunérés, c'est probablement là que réside la principale force du Cenac. Impulser des dynamiques, être à l'écoute des compétences et des motivations d'autrui, leur laisser une véritable place est aussi porteur.

La non-violence a déjà fait ses preuves et je continue à y croire avec vigueur. Je l'ai pratiquée dans la rue et ça marche. Lorsque j'ai été confrontée à la violence de tierces personnes et que je suis parvenue à nouer le dialogue, j'ai ressenti un véritable sentiment de fierté et ça procure un bien fou. J'aurai aussi appris

qu'une action politique doit être efficace pour être durable; respecter un tel principe m'est déjà beaucoup plus difficile face à l'intolérable. J'ai encore beaucoup à apprendre. Mais aujourd'hui, après six ans d'engagement, le temps est venu pour que je cède ma place. A d'autres de prendre la relève. Je leur souhaite de trouver autant d'énergie que le Cenac a pu m'apporter et je vous dis, à vous tous et toutes, «probablement à une prochaine» car la lutte n'est pas finie.

Je tiens encore à remercier plus particulièrement Jeanne Golay pour ses soutiens continuels et son assistance pour rendre visible l'apport des femmes; Michel Mégard pour son éthique; Olivier Lange pour son ouverture; Roger Gaillard pour son regard; l'équipe du Site 52 avec laquelle j'ai partagé mon quotidien, Jérôme Strobel et Gaétan Morel qui croient autant que moi en l'avenir d'un Service civil volontaire pour la paix; la permanence Service Civil de Fribourg sans laquelle la campagne pour les cinq ans du service civil n'aurait pas reçu autant d'échos; Mme Pomel, Nicolas Peter, Jacques Bonvin, Béatrice Crabbé, Nicole Pletscher, Amélie Perroud, Johanna Monney, les membres du comité, le groupe de formateurs et formatrices, les permanents pour le service civil et l'équipe de *Terres Civiles*, bien entendu. Bonne lecture.

Sandrine Bavaud



Pavés fleuris - sb.

Vos annonces personnalisées dans Terres Civiles!

Les tarifs sont fixés en fonction de votre conscience.

Merci de prendre contact avec le secrétariat
021/661.24.34
ou info@non-violence.ch.

Délai de rédaction: 1er août
Parution fin septembre.

La rédaction se réserve le droit de ne pas prendre en considération une proposition en désaccord avec le but du journal.



Les mots pour dire la non-violence

Force.

En dehors d'une claire distinction entre «force» et «violence», l'usage de l'un ou l'autre de ces deux termes risque fort de manquer son propos. Si nous désignons par force le pouvoir qui humilie, opprime, meurtrit et tue, nous n'aurons plus de mot pour désigner la force qui n'humilie pas, n'opprime pas, ne meurtrit pas, ne tue pas. Dès lors que les concepts de force et de violence se trouvent identifiés l'un à l'autre, les mots nous manquent pour nous demander s'il n'existerait pas une force qui ne serait pas violente.

Au sens moral, la force est la vertu de l'homme qui a le courage de refuser de se soumettre à l'empire de la violence. L'homme fort ne déploie pas les moyens de la puissance et de la violence, mais possède la sagesse de la non-violence. Celui qui possède la sagesse de la force domine ses propres passions, résiste à l'entraînement des passions collectives et garde la maîtrise de son propre destin. Ici, l'opposé de la force est la faiblesse de ne pas résister à l'ivresse de la violence.

Cette «force d'âme», cette force spirituelle ne peut prétendre par elle-même s'opposer efficacement à la force de l'injustice qui meurtrit les opprimés. L'une et l'autre ne se situent pas sur le même registre. Seule, en réalité, la force organisée dans l'action appuyée sur le nombre peut être efficace pour combattre l'injustice et rétablir le droit. C'est donc se tromper que de vouloir discréditer la force au nom du droit puisque, dans les faits, le droit ne peut avoir d'autre fondement ni d'autre garantie que la force. Le propre de l'idéalisme est de conférer au droit une force spécifique qui agirait dans l'histoire et serait le véritable fondement du progrès. Tout montre au contraire qu'une telle force n'existe pas. De même, il est largement illusoire de penser qu'il existerait une «force de la

justice», une «force de la vérité» et une «force de l'amour» qui pourraient par elles-mêmes «forcer» les puissants à reconnaître le droit des opprimés. Pour accéder à la liberté, ceux-ci doivent se rassembler, se mobiliser, s'organiser et agir.

Toute lutte est une épreuve de force. Dans un contexte économique, social et politique déterminé, toute relation aux autres s'inscrit dans un rapport de force. L'injustice résulte du déséquilibre des forces par lequel les plus faibles sont dominés et opprimés par les plus forts. La lutte a pour fonction de créer un nouveau rapport de force dans le but d'établir un équilibre, en sorte que les droits de chacun soient respectés. Dès lors, agir pour la justice, c'est rétablir l'équilibre des forces et cela n'est possible qu'en exerçant une force qui impose une limite à la force qui introduit le déséquilibre.

Il n'est possible de discréditer la violence que si l'on a d'abord réhabilité la force en lui donnant toute sa place et en lui reconnaissant toute sa légitimité. Il est aussi essentiel de récuser en même temps le prétendu réalisme qui justifie la violence comme étant le fondement même de l'action politique, et le prétendu spiritualisme qui refuse de reconnaître la force comme étant inhérente à l'action politique. Et la force n'existant que par l'action, il n'est possible de dénoncer et de combattre la violence qu'en proposant une méthode d'action qui ne doive rien à la violence meurtrière, mais qui soit capable d'établir des rapports de force qui garantissent le droit. C'est le défi que veut relever la stratégie d'action non-violente.

> Contrainte > Lutte > Violence.

Tiré du «Dictionnaire de la non-violence», Jean-Marie Muller, *Le Relié Poche*, 2005. En prêt et en vente au Centre pour l'action non-violente.

Sommaire

Vie du Centre	4
<i>Billet du comité</i>	
<i>Hommage à Sandrine Bavaud</i>	
Lois sur l'asile et les étrangers	6
<i>2 x Non</i>	
20 ans après Tchernobyl	7
<i>Quelles conséquences pouvons-nous en tirer?</i>	
Médiation, négociation arbitrage	8
<i>Eclaircissement</i>	
Résolution des conflits	10
<i>Nouveau programme de formation 2006-2007</i>	
Quelle solution au conflit israélo-palestinien	13
<i>Entretien avec Sami Awad</i>	
Objecteurs de religion	15
<i>Situation au XIX^e dans les cantons suisses</i>	
Sur le web	17
Centre de documentation	18
<i>Nouveautés</i>	
Sur le vif	20

En constant déséquilibre pour aller de l'avant

Face au changements et aux incertitudes du Cenac, poursuivre avec conviction.

C'est par une métaphore empruntée à David Le Breton dans *L'éloge de la marche* que j'aimerais introduire ce billet du comité: «Pour ne pas tomber le marcheur doit aussitôt renouer avec un mouvement qui contredit le précédent dans un rythme régulier. D'un pas à l'autre le fil du rasoir est toujours respecté qui prévient la chute.»¹ Du comité du CENAC où je me trouve, j'ai l'impression que nous naviguons au périscope. De ce point de vue, mes sentiments sont mêlés de craintes et de vertige. Manifestement, nous nous trouvons dans une période de changement et tout changement implique une phase de déséquilibre. Le départ de Sandrine, c'est évidemment quitter un fonctionnement et des habitudes connues. Vous trouverez en page 5 un clin d'œil à Sandrine. Bien que Roger ait annoncé depuis longtemps son retrait pour cette fin de semestre, son départ laissera un vide au sein du comité. Je le remercie pour son engagement, ses idées et sa force sereine. Troisième source d'incertitude, les finances de notre association. Elles sont dans le creux de la vague. Tout nos espoirs se trouvent dans ce

creux, la marée sera-t-elle suffisamment forte pour que notre appel de mars soit entendu.

Le cours du CENAC est un peu à l'image empruntée ci-dessus. Tout déséquilibre doit permettre d'aller de l'avant. C'est un peu un instinct de survie. En effet, le CENAC est riche, riche de personnes exceptionnelles. Il possède un centre de documentation unique. Il est nourri par de grands idéaux et de grands personnages, et pourtant, cela ne suffit pas. Le comité s'est penché ces derniers mois sur les buts de notre association. Nous savons que les modèles associatifs ont changé ces dix dernières années. Le public attend probablement aussi un autre type d'engagement. Si notre patrimoine est précieux, nous devons réussir à aborder ce virage avec les moyens et forces que nous avons en tenant compte du contexte de notre société actuelle.

De grandes menaces diffuses planent sur l'humanité. Arrivons-nous vers la fin d'une civilisation? La question est ouverte². L'homme occidental doit fondamentalement revoir son mode de pensée³ et il y a de quoi faire, à tous les niveaux. Schématiquement, il s'agit de

passer de la pensée individuelle (individualisation égoïste) à l'action collective (renouer avec la solidarité humaine). Ce n'est pas une mince affaire. A mon sens, une association comme le CENAC s'inscrit dans cette vision et ses actions avec ses particularités. Malgré mes craintes présentes, je suis confiant, le CENAC a encore de beaux jours devant lui pour autant qu'un maximum de personnes se sentant concernées par la non-violence viennent avec nous, nouer cette gerbe. Mais avant tout, pour commencer, il nous faut absolument trouver une tierce personne pour renflouer le comité, pour poursuivre notre engagement avec confiance et répondre au Code des obligations.

Et l'AG dans tout ça?

Ces dernières années, nous avons fait nos assemblées à la fin du premier semestre et c'est dans ce numéro de *Terres Civiles* que nous vous donnions les infos à ce propos. Suite à la dernière AG, le comité a décidé de reporter cette assemblée au mois d'octobre. Cela permettra de proposer un budget pour l'année à venir et non pour l'année en cours. C'est ce que nous ferons en automne et par souci de transparence, nous présenterons un budget de fonctionnement de l'année 2006. Le souci pour cette année est de ne pas toucher à notre capital propre et de trouver un équilibre dans nos comptes 2006.

Olivier Grand
Membre du comité

¹ David Le Breton, *Eloge de la marche*, Métailié, 2000, p. 63.

² Lire Ronald Wright, *La fin du progrès?*, naïve, 2006 et Jared Diamond, *Effondrement*, Gallimard, 2006.

³ Les questions autour de la décroissance ont déjà été abordées dans ces pages, et notamment Serge Latouche, *Décoloniser l'imaginaire*, Paragon, 2003.

Pour souscrire durablement au Cenac

Pour contribuer à faire entendre une voix autre que le langage de la violence, pour nous aider à promouvoir la non-violence grâce à nos activités: expositions, soutien aux objecteurs, interventions dans les écoles, campagnes d'information... Le CENAC a aussi besoin de prendre des engagements durables.

Je souscris/nous souscrivons au Cenac à hauteur de Fr. par mois pour l'année 2006. Me transmettre bulletins de versement.

Vos références:

Merci d'avance!

Sandrine s'en va

Sandrine Bavaud quitte le Cenac après six ans de secrétariat. Regards croisés sur une tornade verte.

Sandrine s'en va, vous savez? Oui, la petite Bavaud, lunettes rouges et idées vertes. Engagée comme secrétaire du CMLK au printemps 2000, elle quitte le CENAC en juin 2006. Dans l'intervalle, l'association aura changé de nom sous son impulsion, et grâce à son obstination.

Six ans à un tel poste, c'est à la fois peu et beaucoup: la plupart des secrétaires, hommes ou femmes, y restent moins longtemps. Parce que ce n'est pas une sinécure, c'est-à-dire un «emploi où l'on est payé beaucoup pour très peu de travail» (merci Larousse). Parce qu'il faut bien passer à autre chose, quand on a du talent et de l'énergie. Parce que c'est la vie.

Ce qu'elle va faire, Sandrine? Je l'ignore et je crois qu'elle ne le sait pas vraiment. Un bilan? Lisez nos rapports d'activités: du Boycott pour la paix, contre l'invasion de l'Irak, à la mémorable fête des 35 ans du Centre, en passant par la campagne «L'éducation est l'affaire de tous» ou la participation au Salon international des initiatives de paix, le CMLK/CENAC n'aura pas chômé au cours de ces six ans.

Un portrait? Difficile, elle bouge tout le temps! Je l'ai vécue énervée, énervante, à batailler sur des brouillles alors que la séance s'éternise et qu'on

n'en est pas encore au tiers du quart de l'ordre du jour. Et puis juste après, ou entre deux éruptions, la voici souriante, touchante, empathique, vulnérable. Une tronche, c'est sûr, qui au moins n'aura pas donné une image gnan-gnan de la non-violence. Mais aussi du cœur, du charme, une grande sincérité, une vraie fidélité en amitié. Le sens du travail collectif, de l'accueil convivial. L'aptitude à motiver des bénévoles, mais aussi



des exigences répétées, martelées avec force, pour que le bénévolat soit aussi un engagement responsable.

Sandrine s'en va: merci Sandrine. On te souhaite bonne chance, bon vent, beau soleil et plein d'énergie (renouvelable, évidemment).

Roger Gaillard, comitard

Côté court

Sans le CMLK, nous ne nous connaîtrions même pas. A l'occasion de l'expo «Un poing, c'est tout?», je fis la connaissance de Sandrine. Un peu brusque dans sa parole, elle me déplut au premier abord. L'alchimie des vies me permit de la découvrir, de l'apprécier pour devenir amies. Ce que je retiens: cette manière de questionner ses / et nos comportements dans le travail, l'amitié, les engagements divers afin d'essayer de vivre «en non violence» au quotidien. Cette volonté, acharnement de (se) décortiquer et de tendre à vivre selon ses idéaux. Sandrine, que je sens fragile, et qui trouve sa force dans la reconnaissance de sa fragilité.

Nicole Pletscher, bénévole

En couleurs

Je vais essayer de vous dessiner ma Sandrine Bavaud. A moi les traces de rouleau et les petits coups de pin-céau pour vous croquer Sandrine, onde exquise qui oscille entre coups de gueule et sourires d'enfant.

Sandrine pour moi c'est des lunettes rouges traversées d'éclairs de malice. Des jaquettes vertes comme sa persévérance. Deux pieds bien vissés dans la terre pour l'aplomb et le tractage! Des mains qui parlent aussi bien que ses mots dans les séances. Sa voix posée comme un gros rocher brun-gris quand elle commence «Moi je trouve que...», un index au ciel en renfort. La tête en arrière, un rire franc qui s'envole entre ses dents blanches jusqu'au milieu d'un nuage de clope. Des petits mails couleur printemps qui finissent invariablement par «soleil».

Amélie Perroud, bénévole

Appel à voter 2xNon le 24 septembre

Nouvelles lois sur l'asile et les étrangers: des durcissements à combattre pour une Suisse ouverte et solidaire.

Les lois sur l'asile (LAsi) et sur les étrangers (LEtr) sont injustes en soi. Contrairement à ce que peut laisser croire la dénomination de la loi sur les étrangers, elle concerne uniquement les ressortissant-e-s des pays non-membres de l'Union européenne, soit 40% de la population étrangère (700'000 personnes). Pour les membres, la réglementation se trouve dans l'accord de libre circulation. Avec la nouvelle LEtr le regroupement familial, par exemple, est rendu beaucoup plus difficile pour les Extra-Européens. L'iniquité est encore plus flagrante concernant les requérants d'asile qui ne seront pas considérés comme tels par nos autorités¹, la LEtr introduisant l'aide d'urgence pour ces personnes, même si leur pays d'origine n'accepte pas leur retour. En principe l'aide d'urgence consiste en des prestations en nature; théoriquement la moitié de l'assistance versée aux requérants d'asile, le quart de l'aide sociale ordinaire octroyée aux Suisses et aux étrangers avec permis B ou C². Les conditions d'existence minimales au fondement de la dignité humaine (comme se nourrir, se loger, se vêtir) deviennent variables en fonction du statut de la personne. La non-violence ne pouvant s'accorder avec le principe selon lequel nous ne sommes pas tous des êtres humains à part entière, les mêmes droits et obligations pour tous les migrant-e-s vivant en Suisse sont à revendiquer. Le cadre des accords bilatéraux avec l'UE devrait au moins devenir la référence pour tous les migrants vivant en Suisse.

Par rapport à la LAsi, l'admission humanitaire disparaît et le refus d'entrer en matière en l'absence de papiers d'identité devient la norme sauf exceptions alors que les personnes réellement persécutées demandent rarement des documents officiels à leurs tortionnaires (selon l'Unesco, plus de 40% de la

population mondiale est dépourvue de papiers d'identité). Son acceptation par le peuple permettrait de détenir des requérants d'asile en vue de leur refoulement jusqu'à 18 mois (12 mois pour les mineurs dès 15 ans) s'ils ne collaborent pas à leur expulsion alors qu'ils n'ont commis aucun délit pénal³. Un simple refus de partir peut ainsi être traité comme un acte criminel (condamnation à 2 ans pour un viol). La rupture du dialogue, d'autant plus si elle est cumulée à la contrainte, favorise la spirale de la violence. Il importe donc de pouvoir trouver des solutions durables avec les personnes qui viennent chercher refuge chez nous.

Le Centre pour l'action non-violente pourrait même être directement touché par la LEtr en cas d'incitation à l'entrée, à la sortie ou aux séjours illégaux. La LEtr pourrait justifier les écoutes téléphoniques pour les groupes ou les associations «formées dans le but de commettre de tels actes de manière suivie». Ce qui induit aussi une menace sur les actions de désobéissance civile. Si des personnes ont déjà été pénalement sanctionnées dans ce sens, il semblerait que les associations aient été épargnées jusqu'ici.

Des solutions à trouver, mais pas au détriment des plus faibles

De tels renforcements en viennent finalement à nier que la migration est une réalité et continuera à l'être: seule une minorité privilégiée émigre de son plein gré. Les nouvelles LAsi et LEtr ne vont pas y mettre un frein, mais au contraire encourager des migrants à passer dans la clandestinité – par crainte par exemple de se voir expulser. Il convient donc de trouver des voies constructives en commençant par ne plus placer l'économie en dessus de la dignité humaine, celle des migrants mais aussi

de toutes les populations minorisées et précarisées (si chacun tire à sa corde, rien ne va changer). Une telle perspective implique aussi de ne pas se limiter à dénoncer le discours de Christophe Blocher, les Chambres fédérales, entre autres, ayant également leur part de responsabilité. C'est aussi en valorisant les richesses culturelles et l'interculturalité, que nous pourrions défendre une Suisse ouverte et solidaire. La Suisse comptant 20% d'étrangers et d'étrangères, dont un peu plus de 1% de requérants d'asile et de réfugiés, la barque est loin d'être pleine.

Discriminer des étrangers et les criminaliser, quitte à bafouer les droits humains, s'en prendre aux plus faibles, ne sont pas des solutions acceptables. La LEtr et la LAsi renforçant clairement la légitimité de la violence, le Cenac s'est engagé pour la récolte de signatures et participe à la campagne de votation dans le cadre du comité vaudois 2xNon. Pour d'autres arguments et possibilités de s'engager activement, voir le site www.sansnous.ch.

Sandrine Bavaud

Membre Coordination asile Vaud

¹ L'aide d'urgence est déjà pratiquée pour les personnes frappées de non-entrée en matière (NEM). Elle sera également appliquée aux requérants d'asile déboutés avec décision exécutoire, même si une procédure de recours extraordinaire a été entamée et que des dossiers sont traités arbitrairement.

² L'aide sociale s'élève dans le canton de Vaud à fr. 1'100.-, plus fr. 650.- pour le logement, par mois et pour une personne. Elle est octroyée aux Suisses et aux personnes au bénéfice d'un permis B ou C.

³ La prolongation de la détention est inutile car c'est dans les trois premiers mois que le requérant débouté «décide» de coopérer ou pas. Zurich, qui recourt systématiquement à la détention, ne renvoie proportionnellement pas plus de personnes que Genève qui ne l'utilise que très rarement.

20 ans après la catastrophe de Tchernobyl

Quelles conséquences pouvons-nous en tirer?

Suite à l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) se rend sur place pour minimiser les faits, rassurer la population, éviter que l'image du nucléaire ne se ternisse. Soumise à l'AIEA, la Suisse en vient à augmenter des doses maximales d'irradiation alors admises. 20 ans après, l'histoire se répète, un communiqué de presse signé conjointement par l'AIEA, l'OMS et le PNUD, fait état de 52 morts et 4'000 cancers de la thyroïde suite à la catastrophe de Tchernobyl. Certes, il est parfois difficile d'avancer des chiffres, plusieurs facteurs pouvant expliquer un même phénomène. Néanmoins, une telle hypocrisie est indigne, particulièrement accablante pour les populations les plus touchées (Ukraine, Biélorussie et Russie) et qui doivent aujourd'hui continuer à y faire face.

Le nucléaire tue

Ce déni est d'autant plus scandaleux car en comparant des sites où les quantités d'uranium sont manifestes, il est évident que l'industrie nucléaire ne peut être considérée comme une énergie propre. Avant d'être engagés dans les mines pour extraire l'uranium, les Indiens Navajos n'avaient pratiquement jamais souffert de cancer des poumons. A la Hague (F) et à Sellafield (GB) où sont notamment traités les déchets nucléaires suisses, on observe 14 fois plus de leucémies qu'ailleurs, un nombre anormalement élevé d'enfants mort-nés, de malformations infantiles, d'avortements spontanés. La Dr. Rosalie Bertell a publié une étude portant de 1943 à 1999: 1.3 milliards d'enfants, de femmes et d'hommes ont été – ou sont – victimes de maladies graves, de problèmes génétiques, de malformations, ou sont décédés suite aux essais atmosphériques, aux accidents et aux rejets

autorisés des installations nucléaires dans le monde.

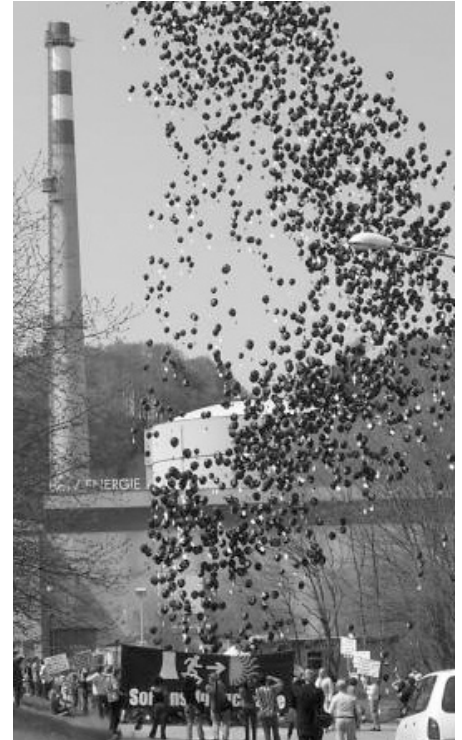
La catastrophe de Tchernobyl n'est donc qu'une pointe de l'iceberg du développement nucléaire. Si l'AIEA a pour but de promouvoir le nucléaire civil et d'empêcher la prolifération de l'armement atomique, il ne faut pas oublier que le plutonium – qui n'existe pas à l'état naturel – est produit à partir de la fission nucléaire. Une centrale produit 240 kg de plutonium par an et six kilos suffisent pour fabriquer une bombe atomique.

L'énergie nucléaire n'est donc pas une énergie propre. Tout comme le pétrole, le nucléaire est une énergie de guerre. Au contraire, les énergies renouvelables sont des énergies de paix. Le vent et le soleil sont disponibles pour tout le monde. Personne ne peut s'approprier ces ressources naturelles et inépuisables.

Pour sortir du nucléaire

Cette réalité n'est pas une fatalité. Il est possible de sortir du nucléaire: la part du nucléaire de l'énergie consommée dans le monde s'élève à 4.5% (à ne pas confondre avec les 40% que représente la part du nucléaire dans la consommation d'électricité). Il est surtout urgent de sortir du nucléaire, les conséquences étant illimitées, autant géographiquement que dans le temps. Il serait également juste que les pays du Nord compensent les injustices en termes de pollution et de santé dont est victime le Sud.

Il s'avère malencontreusement que nous consommons toujours plus d'électricité. Il ne suffit donc pas de promouvoir les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie. En cinq ans, par exemple, l'énergie consommée dans les points de vente de la Coop a augmenté de 11% suite à l'augmenta-



Manifestation à Mühleberg, 22 avril 2006

tion du nombre de réfrigérateurs et de congélateurs. Pour y remédier, au moins en partie, les mouvements anti-nucléaires devraient aussi se soucier des conséquences écologiques liées aux rapports hommes/femmes. Une répartition du travail domestique non rémunéré et du travail rémunéré participerait à diminuer la consommation d'énergie. Une plus importante contribution des hommes à la préparation de repas à base de denrées fraîches et locales réduirait l'achat de produits élaborés industriellement et particulièrement «énergivores».

Au moment où intervient une relance de la construction de centrales nucléaires, il importe que les mouvements anti-nucléaires poursuivent leur lutte non-violente afin de s'opposer aux groupes de pression nucléaire. Un lobby qui a pour principal objectif de vendre le surplus d'électricité produite, au détriment de tout entendement.

Sandrine Bavaud

Spécificités de la médiation

Médiation, négociation, arbitrage sont des notions proches mais différentes. Essai de clarification.

Souvent, les protagonistes d'un conflit souhaitent ou doivent poursuivre leur relation, quelle que soit l'issue de leur différend. Ce peut être le cas d'un couple qui se sépare mais qui veut trouver une solution pour la garde des enfants. Je pourrais dire la même chose concernant un locataire avec son bailleur, un commerçant avec son client...

Parmi toutes les possibilités qui s'offrent à eux, existe la médiation. Le but de cet article n'est pas d'en faire l'apologie, mais de bien montrer les différences essentielles entre la médiation et d'autres notions voisines. Il est d'autant plus important de le faire que, souvent, le terme de médiation est dévoyé, détourné de son sens. On parle, parfois, à tort de médiation dès qu'un tiers fait son apparition, alors que le rôle du médiateur, du vrai médiateur, comporte des particularités bien spécifiques. Il n'est pas un simple intermédiaire entre deux camps en rupture de dialogue, il fait bien plus que cela. A l'inverse, paradoxalement, il ne saurait exercer le moindre pouvoir.

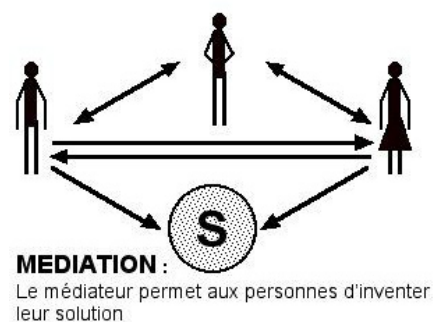
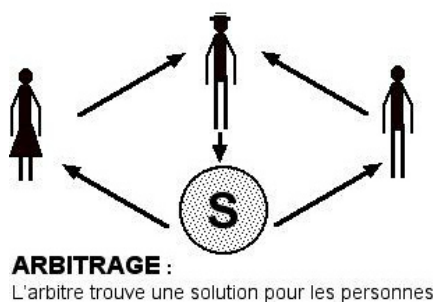
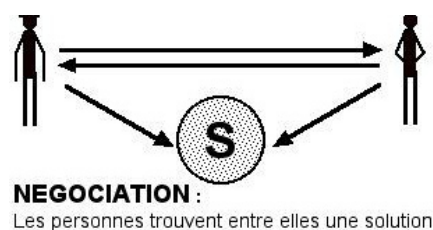
Les notions de négociation, d'arbitrage et de médiation seront brièvement traitées ici. Le thème est trop vaste pour que je puisse avoir la prétention d'en épuiser la thématique en deux petites pages – souvent trop rapidement remplies à mon goût. Pour rendre plus facilement accessible des nuances parfois subtiles, j'ai fait appel à un couple (fictif, mais inspiré par des faits réels) en conflit. Marc et Françoise vont donc nous accompagner.

Le choix d'une technique de résolution de conflit plutôt qu'une autre appartient, bien sûr, aux personnes impliquées dans un litige, mais dépend également du contexte. Dans le cas d'une dispute opposant deux individus liés par ailleurs par des liens de con-

fiance mutuelle, une négociation pourrait suffire.

A la recherche d'un compromis...

Etymologiquement, le négociateur est celui qui fait négoce, c'est-à-dire celui qui parle et agit au nom d'une des parties; la représente, voire prend des décisions à sa place, selon le mandat qui lui a été confié. A l'origine, la négociation ne portait pas sur un conflit, mais sur les conditions d'un échange commercial. Ce n'est que par la suite que le terme s'est étendu pour prendre son acception actuelle: échange de points de vue entre deux ou plusieurs personnes.



Graphique conceptualisé par Jean Grin, désormais envoyé spécial du Cenac pour la médiation.

La négociation consiste en une confrontation de protagonistes qui, sans faire appel à un tiers, entendent trouver entre eux une solution. Pour qu'elle soit possible, une négociation implique un minimum de confiance mutuelle, des liens réciproques et fortement interdépendants, un minimum de volonté d'aboutir à un arrangement visant à réduire une divergence. A l'issue de concessions de part et d'autre, un compromis pourra être trouvé. Cependant, une négociation – qui de l'extérieur peut apparaître comme une confrontation pacifique – reste toujours étroitement liée à un exercice de la violence, même latente. Non seulement une telle procédure ne fait pas toujours l'économie de coups de Jarnac «en coulisse», mais aussi elle tend à traduire le compromis final en termes de gains et pertes. Plus fondamentalement, une négociation peut être imposée – au cas où l'un des acteurs serait en position dominante – voire distordue, au seul avantage de celui des négociateurs initialement en position de force. Et, il est bien connu que la confiance peut être trahie ou mal placée.

Enfin, il convient de relever que la négociation peut être directe – les parties, pour utiliser un terme juridique, se retrouvant en face à face – ou indirecte – par exemple les protagonistes se faisant représenter par leurs avocats respectifs.

Marc rêvait d'étreindre ses nouveaux skis en passant 15 jours à la montagne, mais Françoise souhaitait profiter de ces vacances pour rendre visite à ses parents, au Tessin. Elle en aurait pleuré de rage quand elle vit Marc (qui n'avait pas compris que le prospectus sur la cathédrale de San Lorenzo posé sur la table de la cuisine n'était pas là par hasard et symbolisait ses intentions) revenir à la maison avec une nouvelle paire de skis. Puis elle a

compris que son compagnon avait besoin de plus que de simples allusions. Ils ont parlé ensemble, le lendemain matin au petit-déjeuner, et Marc, enfin clairement informé des intentions de Françoise, a accepté ce séjour à Lugano, mais il ira skier seul ces prochains dimanches.

... Ou d'une convention...

Lorsque le conflit s'avère trop virulent, ou lorsqu'une négociation se révèle trop périlleuse, demeure la possibilité de recourir à un arbitrage. Dans un tel cas de figure, les deux rivaux sortent de la configuration duelle, pour appeler les services d'un tiers. Il peut s'agir d'une personne indépendante, en qui les protagonistes s'accordent à placer leur confiance. Mais il peut aussi s'agir d'arbitres socialement institués comme tels ou définis à l'origine lors de la rédaction du contrat.

De nombreux avantages sont usuellement reconnus à l'arbitrage. Plus rapide et moins procédurier qu'un recours à la justice, il peut aussi être apprécié pour son caractère de confidentialité – principalement dans les milieux d'affaires. D'autre part, les compétences techniques reconnues à l'arbitre, outre le fait qu'elles peuvent dispenser les parties de demande d'expertises – lentes et coûteuses –, lui permettent souvent de faire valoir un avis approprié dans un domaine spécifique (par exemple, l'arbitre choisi dans un conflit impliquant un écrivain et son éditeur sera un juriste spécialisé dans le domaine de la propriété intellectuelle et artistique).

On le voit par cet exemple, pour qu'un arbitrage devienne possible, tant l'arbitre que les protagonistes doivent appartenir à des milieux similaires pour bien se comprendre et pouvoir aboutir à un accord. Evoquer ceci revient à poser la question des risques d'une moi-

dre partialité – surtout si l'arbitre est unique – mais aussi à poser les limites inhérentes à un tel mode de règlement des litiges: un arbitrage resterait-il possible lorsque tout oppose les personnes en proie à un conflit?

Un arbitrage, la plupart du temps, aboutit à une convention, c'est-à-dire un accord, le plus souvent écrit, contraignant les protagonistes à s'y tenir.

Marc et Françoise ont décidé d'avoir un enfant. Comme ils ne sont pas mariés, ils doivent, particularité de la loi vaudoise, signer une convention où le futur père promet une pension alimentaire à verser mensuellement à Françoise pour l'enfant. Marc est un brave gars, mais il est près de ses sous. Quand il a su combien entendait exiger Françoise, il s'est fâché, trouvant qu'elle exagérât. Françoise lui a alors proposé d'en parler ensemble avec cousin Gilbert, père d'un petit garçon de deux ans. Ce dernier a pu expliquer ce que coûte l'entretien d'un enfant, donner des chiffres précis en réponse aux questions de Marc, qui a pu alors accepter, mais surtout comprendre, les revendications de sa compagne.

... Ou d'un accord

La médiation comporte un point commun avec l'arbitrage: la présence d'un tiers. Mais ce qui distingue, fondamentalement, la première du second tient au rôle du médiateur. Arbitre et médiateur vont tous deux accorder un temps d'écoute aux personnes en conflit. Mais là où l'arbitre va proposer des solutions – en fonction des besoins des personnes, de son expérience, de ses connaissances du champ du litige – le médiateur va inciter les opposants à chercher eux-mêmes une solution à leur problème.

Cela signifie que d'emblée de jeu, le médiateur va mettre en évidence son non pouvoir. Ce ne sont pas ses compétences qui vont permettre de trouver

un arrangement, elles vont être requises pour que les adversaires puissent en élaborer un. Ainsi, il apparaît que le médiateur devra permettre aux personnes de renouer un dialogue entre elles. Il devra donc dépassionner les tensions, faciliter les débats, relever les obstacles, sans jamais prendre parti – ou donner l'impression de le faire – pour l'un ou l'autre des médians. Il va donc solliciter la capacité d'autonomie et de créativité des médians pour que peu à peu, et d'eux-mêmes, ils trouvent un terrain d'entente. Somme toute, il ne fera passer qu'un seul message, mais fondamental: il est de la responsabilité des seuls rivaux d'aujourd'hui de pouvoir devenir les alliés de demain, ou de savoir comment vivre avec ce conflit sans qu'il leur empoisonne toute l'existence.

Depuis que Marcel est né, Françoise est fatiguée et Marc se sent délaissé. Les disputes sont devenues fréquentes. Cousine Albertine s'en est alarmée. Elle leur a clairement dit ses soucis, elle leur a parlé de son divorce à elle, et combien lui pèse un système de garde alternée de ses deux fils, fort complexe à gérer. Marc et Françoise ont alors demandé de l'aide à un médiateur. Parce que Marc a compris que l'attitude grincheuse de Françoise est due à sa fatigue, et parce que Françoise a su déchiffrer le mutisme de Marc comme un sentiment de jalousie mais pas d'indifférence, ils ont pu conclure un accord. Marc participe un peu plus à l'éducation de son jeune fils et accepte que sa mère décharge Françoise du repassage du linge. De plus, une fois par semaine, ils confient Marcel à cousine Albertine, pour aller en amoureux manger une pizza au resto du coin.

Jean Grin

Formation à la résolution non-violente des conflits

Programme 2006-2007: 13 modules pour apprivoiser les conflits, mieux communiquer, agir sans violence.



La formation à la résolution non-violente des conflits est organisée par le Centre pour l'action non-violente (CENAC), en partenariat avec Peace Brigades International (PBI) et l'AsMéd-VD. Elle est composée de huit modules d'introduction formant un tout cohérent, d'un module de base, et de quatre modules de perfectionnement. Chaque session peut fort bien être suivie séparément.

Chaque journée ou week-end de formation repose sur un travail essentiellement actif, en groupe de 8-15 personnes. L'interaction se déroule à l'aide d'outils participatifs et sur la base de situations apportées par les participantes et les participants.

Animation: Tania Allenbach-Stevanato, Vincent Artison, Philippe Beck, François Beffa, Lucienne Erb, Chantal Furrer Rey, Rolf Keller, Frédérique Rebetez, Chantal Varrin, Fernand Veuthey, Anne Wanner.

MODULE DE BASE

▼ Bases de la résolution non-violente des conflits

23-24 septembre 2006

Il est possible de devenir plus efficace dans la résolution de nos conflits en recherchant la satisfaction de toutes les parties en cause, de voir le con-

flit comme une opportunité d'amélioration de la relation et de compréhension mutuelle.

Deux jours pour se centrer davantage sur les personnes impliquées que sur l'objet du différend, faire le point sur nos propres attitudes dans un conflit et travailler sur les principales émotions présentes.

Animation: Lucienne Erb et François Beffa

*En collaboration avec l'AsMéd-VD
– prérequis pour sa formation de base à la médiation.*

MODULES D'INTRODUCTION

▼ S'affirmer et s'exprimer sans blesser

28 octobre 2006

Certaines choses sont plus faciles à dire que d'autres. Comment exprimer nos sentiments sincères ou affirmer clairement nos besoins, nos limites ou nos exigences? Et surtout, comment se donner un maximum de chances d'être entendu-e et respecté-e, de gagner l'empathie de l'autre plutôt que son hostilité ou ses moqueries?

Animation: Rolf Keller et Lucienne Erb

▼ Les émotions dans les conflits

11 novembre 2006

Lorsque montent en nous certaines émotions, nous nous sentons parfois submergés, paralysés. La communication se brouille, avec soi-même et avec autrui. D'où viennent ces émotions? Pourquoi les ressentons-nous si fort? Quels enjeux y sont associés? Nous apprendrons à mieux accueillir, comprendre, exprimer nos émotions. A mieux les vivre.

Animation: Fernand Veuthey et Anne Wanner

▼ Ecoute empathique et reformulation

25 novembre 2006

L'écoute empathique se fonde sur notre qualité d'accueil à l'autre, offrir du temps, de l'attention et le cadeau de notre détachement, c'est une écoute intense et profonde qui ne cherche pas à influencer l'autre ou à savoir pour lui. Pendant cette journée, nous nous exercerons à accueillir nos jugements, à pratiquer la reformulation en termes de sentiments et de besoins, à développer des attitudes verbales et non-verbales favorisant l'écoute.

Avec Lucienne Erb et Chantal Furrer Rey

*En collaboration avec l'AsMéd-VD
– prérequis pour sa formation de base à la médiation.*

▼ Conduite de réunions

9 décembre 2006

Qu'est-ce qui fait que certaines séances sont si fatigantes, tendues, brouillonnes...? Bien animer un débat, en portant l'attention nécessaire au processus comme aux participant-e-s, est chaque fois un nouveau défi! Quelques outils et attitudes fondamentaux permettent pourtant de relever ce défi plus sereinement...

Animation: Rolf Keller et Anne Wanner

▼ Négociation coopérative

13 janvier 2007

Une saine communication et une saine gestion des émotions permettent de transformer un conflit en une série de problèmes à résoudre par la négociation. Comment collaborer avec son adversaire pour élaborer ensemble une solution gagnant-gagnant? Quelles conduites privilégier ou adopter? Comment surmonter les réticences de l'adversaire?

Animation: Rolf Keller et François Beffa

▼ **Conflits de valeurs**

10 mars 2007

Ici ou ailleurs, la rencontre avec des personnes provenant d'une autre culture ou défendant d'autres valeurs peut apporter une grande richesse. Elle peut aussi provoquer certains conflits, au niveau professionnel comme dans la vie privée. Comment faire pour rester soi-même et respecter l'autre dans sa différence?

*Animation: Fernand Veuthey
et Chantal Varrin*

▼ **Prise de décision
par consensus**

24 mars 2007

Le consensus, c'est une manière de décider cohérente avec l'esprit de non-violence. C'est se donner les moyens de déterminer la meilleure solution qui satisfasse les principaux besoins de tous, sans négliger personne et de façon que toutes et tous se sentent lié-e-s à la mise en oeuvre de la décision prise.

*Animation: Philippe Beck
et Tania Allenbach-Stevanato*

▼ **Face à la violence**

2 juin 2007

La violence constitue l'une des pires évolutions possibles du conflit. Elle nous bouleverse et peut nous paralyser. Comment malgré tout l'affronter, comme victimes ou témoins, en surmontant notre peur? Comment faire redescendre la tension jusqu'à une

forme de conflit acceptable, où nous pourrions dialoguer, négocier?

*Animation: Lucienne Erb
et Vincent Artison*

PERFECTIONNEMENT

Nous souhaitons que les personnes s'inscrivant à ces modules aient déjà suivi des formations dans le domaine de la non-violence

▼ **Relations de travail
et non-violence**

3-4 février 2007

Comment concilier mes idéaux de non-violence et ma réalité professionnelle et/ou associative? Quelle que soit ma position dans la hiérarchie, difficile en effet d'assumer mes rôles et mes responsabilités sous la pression d'attentes parfois contradictoires.

*Animation: Chantal Furrer Rey
et Frédérique Rebetz*

▼ **Sortir des jeux de manipulation**

21 avril 2007

Des jeux de pouvoir et de manipulation s'installent parfois dans nos relations privées ou professionnelles: nous nous sentons sous l'emprise de l'autre, ou coincé-e-s dans un rôle de bourreau, de victime ou de sauveur. Nous cherchons à repérer ces mécanismes et à les désamorcer à partir d'attitudes assertives et non-violentes.

*Animation: Philippe Beck
et Frédérique Rebetz*

▼ **Education et non-violence**

5-6 mai 2007

Comment être à l'écoute de l'enfant sans tomber dans le laisser-faire? Comment poser un cadre sans être «autoritariste»? Comment favoriser le développement

Information sur les cours

Les SAMEDIS ont lieu de 9h00 à 17h00 à Lausanne.

Le tarif est de CHF 140.- par journée (pour les membres du CENAC, de PBI ou de l'AsMéd-VD, CHF 95.- par jour).

Les participant-e-s apportent leur pique-nique de midi. Les boissons chaudes sont fournies.

Les WEEK-ENDS en résidentiel ont lieu à Longirod (VD), du samedi 10h au dimanche 17h.

CHF 280.- (membres CHF 190.-). Ajouter env. CHF 70.- pour frais de pension, payables sur place.

Réduction: de CHF 70.- pour une inscription à 6 journées de formations payées en un seul versement. Non remboursable.

Inscriptions: sur renvoi du bulletin d'inscription ci-joint ou www.non-violence.ch/form.

Le paiement est dû dès confirmation de l'inscription. Pour toute annulation faite plus d'un mois avant le début d'un module, nous gardons CHF 20.- pour frais de dossier. Au delà, la finance d'inscription est due intégralement.

Chaque module sera confirmé au plus tard 8 jours à l'avance. La confirmation comprendra un plan de voyage et un petit dossier de préparation.

CCP 10-123'925-6

CENAC / Formation, Lausanne.

Pour tout renseignement:

Centre pour l'action non-violente,
021/661.24.34 ou
info@non-violence.ch

▼ **Ateliers de pratique?**

Nous envisageons d'organiser des ateliers de pratique, sur les thèmes qui seront les plus demandés. Intéressé-e?

Notez vos choix sur le bulletin d'inscription ou
www.non-violence.ch

Quelle solution au conflit israélo-palestinien?

Entretien avec Sami Awad, Palestinien non-violent.

Palestinien de Bethléem, Sami Awad est un résistant non-violent de longue date. Il étudie ce moyen de lutte auprès de son oncle, Mubarak Awad, qui fonda à Jérusalem le premier Centre palestinien pour l'étude de la non-violence. Après des études aux Etats-Unis, Sami Awad fonde en 1998 Holy Land Trust, une ONG qui enseigne la non-violence dans une quinzaine de villages de Cisjordanie, organise des manifestations et encourage les jeunes à devenir des acteurs non-violents de la scène politique et de la révolte populaire palestinienne. Organisateur d'une conférence internationale qui a réuni plus de quatre cents personnes à Bethléem en décembre de l'année dernière, (cf. *Terres Civiles* no 32), il mise sur les échanges avec l'étranger et l'information à travers une agence de presse pour faire connaître la non-violence. Entretien.

— Que représente pour vous la non-violence dans le conflit israélo-palestinien?

La non-violence est un choix stratégique et réfléchi dans notre lutte contre un occupant qui bafoue nos droits les plus élémentaires. Elle vise à exposer la brutalité de l'ennemi. Notre but est que la population israélienne et la communauté internationale se rendent compte que cette violence et la violation de nos droits sont inexcusables.

La non-violence est aussi une arme, que nous utilisons comme des soldats utilisent leurs mitraillettes. En effet, si ce n'est le choix des armes, rien ne différencie notre entraînement de celui d'une armée.

La non-violence comme outil de libération nationale nécessite un engagement total de toute une communauté convaincue de son efficacité. Il faut à cette communauté un leader charisma-

tique capable de définir une stratégie et des buts précis pour cette lutte. Et elle doit être médiatisée pour avoir un impact réel à l'étranger et pousser les «internationaux» à se mobiliser.

— Y a-t-il des exemples de résistance non-violente en Palestine?

L'histoire nous montre que l'application de ce moyen de lutte est un défi qui a déjà été relevé plusieurs fois, entre autres durant la grève générale de six mois en 1936 pour protester contre l'immigration incontrôlée des Juifs en Palestine. En 1967, le seul fait de revendiquer son identité pouvait mener à la prison ou à la mort. Et des milliers de Palestiniens n'ont pas hésité à résister en affirmant leur appartenance nationale. Quant à la première Intifada en 1987, elle est un

qu'ils fassent les choses eux-mêmes et se sont organisés. Par ailleurs, l'idée de nation primait sur l'appartenance politique et il n'y avait que peu de dissensions internes. Les Palestiniens se sont unis autour de leurs revendications, ce qui a mené à la reconnaissance de l'OLP et aux accords de paix d'Oslo.

— La non-violence en Palestine semble totalement ignorée du public...

L'histoire non-violente palestinienne a été délaissée par les historiens et les médias. Tout d'abord, ils ne sont intéressés que par les événements spectaculaires; or à de rares exceptions près la non-violence s'exprime par des actes quotidiens, d'apparence anodine, auxquels ils ne prêtent pas attention.



Graffiti sur le mur de la honte, côté Palestine. Photo npapay.

excellent exemple de lutte non-violente. Un réseau de résistance s'est constitué, toute la société s'est mobilisée. La population et le leadership palestiniens se sont rendus compte que la non-violence était le seul moyen de résister. Les Palestiniens étaient désarmés; leurs leaders étaient éloignés, ils ont su qu'il fallait

Ensuite, ils ne savent pas ce qu'est la non-violence et comment elle s'applique alors que nous sommes habitués depuis des siècles à entendre parler de violence et que nous savons plus ou moins en quoi elle consiste. Ils ne parlent donc pas de ce qu'ils ne comprennent ou ne voient pas.

— **Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez choisi la non-violence en Palestine?**

Elle ne permet plus aux Israéliens de justifier leur violence et leur politique de répression par notre violence. Le cercle de la violence est brisé et nous ne nous mettons plus dans une situation de réaction mais d'action: c'est nous qui prenons l'initiative dans le conflit, une initiative déstabilisante pour le gouvernement israélien qui n'aura aucune idée de la manière dont il faut réagir face à un soulèvement non-violent. Par ailleurs, ce moyen de lutte est une alternative à la violence et peut mobiliser une population civile exténuée qui se rendra compte de sa propre force.

— **L'islam et la non-violence sont-ils incompatibles?**

L'islam n'est pas contraire à la non-violence. Mais sa philosophie a été dépeinte

comme telle par des écrivains occidentaux. En réalité, le Prophète était un fin stratège et un diplomate, pour qui l'usage des armes n'a jamais été une solution mais la dernière des options. Il utilisait la non-violence et la non-confrontation avec intelligence et a gagné ainsi de nombreuses batailles. Il considérait que l'usage des armes n'était efficace que dans certains cas bien déterminés. De plus, il a réglementé l'usage de la violence, une nouveauté dans une société qui n'avait pas de législation claire en la matière.

— **Le Hamas vient d'être élu. Pourrait-il opter pour la résistance non-violente?**

Ce mouvement est fondé historiquement sur la résistance armée. Il leur faudra de nombreuses discussions internes, une compréhension profonde de la stratégie non-violente et surtout

beaucoup de temps pour changer leur vision de ce qu'est la résistance.

Il faut leur présenter la non-violence sous un angle pragmatique, être très terre-à-terre. Leur faire comprendre que ce n'est pas juste une jolie idée dans un livre mais une arme efficace qui a mené à la libération de peuples et à la chute de nombreuses dictatures dans le monde. L'alternative à la violence doit être efficace et crédible et doit avoir fait ses preuves. Loin de la passivité, nous devons nous engager dès maintenant dans la lutte non-violente. Sinon, nous sommes condamnés en Palestine à rester prisonniers de la haine de l'autre et nous resterons des victimes au lieu d'être les acteurs de notre destin.

Aline Jaccottet

Interview et traduction

▼ **Le Cenac c'est aussi le Site 52**

Le «Site associatif du 52» regroupe la Déclaration de Berne, l'Association romande des magasins du monde, Swissaid et le Centre pour l'action non-violente. La maison abritant le Site, qui a été constitué afin de créer des synergies et de limiter les frais, sera probablement rachetée par la Ville de Lausanne. Afin de mieux faire connaître la richesse du Site et anticiper sur le devenir de nos locaux, les quatre organisations ont invité les autorités à une rencontre le 10 mai 2006. En photo, l'équipe du Site 52 présente à cette occasion. Si vous souhaitez découvrir la vie de ce lieu, nous aurons aussi le plaisir de vous accueillir.



Objecteurs religieux au XIXème dans les cantons suisses

Les premiers groupes d'appelés à refuser de servir dans notre pays sont des anabaptistes-mennonites qui agissent ici et là. Le bannissement et la réclusion les attendent parfois, mais pas toujours.

La locution «objecteur de conscience» est d'origine anglaise (conscientious objector) et désigne, dès la fin du XIXème siècle, «celui qui, en temps de paix ou de guerre, refuse d'accomplir ses obligations militaires, en alléguant que ses convictions lui enjoignent le respect inconditionné de la vie humaine»¹. Ce terme constituant un néologisme au Royaume-Uni au XIXème siècle, il est permis de penser que ce phénomène a pris de l'ampleur à cette époque dans cet Etat.

Chez nous, c'est aussi à cette époque qu'apparaissent les premiers **groupes d'appelés** qui refusent d'apprendre le métier des armes pour des motifs de conscience – même si l'on sait que ce comportement a existé antérieurement de manière sporadique.

La Première Constitution helvétique du 12 avril 1798, qui marque l'entrée de la Suisse dans les temps modernes et qui nous est imposée par les envahisseurs révolutionnaires français, introduit pour la première fois le principe de l'obligation générale de servir sur le plan suisse. De 1803 à 1815 sous la Médiation, et de 1815 à 1848 sous la Restauration, les cantons sont pleinement souverains et décident donc de l'obligation militaire.

L'article 18 de la Constitution fédérale du 12 septembre 1848 prévoit que «Tout Suisse est tenu au service militaire». L'accomplissement du service militaire est un honneur réservé aux citoyens suisses². Malgré l'édification de l'Etat fédéral en 1848 et en dépit de l'article 18 précité, les cantons restent compétents pour édicter la législation sur l'organisation militaire; cela jusqu'à la première révision totale de la constitution de 1848 que connaît notre pays en 1874. Excepté la période confuse allant de 1798 à 1803, l'armée reste donc jusqu'en 1874 principalement l'affaire des

cantons et la répression de l'objection de conscience aussi.

Les anabaptistes-mennonites et les amish

En 1517, à Wittenberg, le prédicateur allemand Martin Luther affiche sur les portes du château les «95 thèses» sur le christianisme: c'est le début de la Réforme qui atteint Zurich au début des années 1520. Au bord de la Limmat, quelques collaborateurs du réformateur zurichois Zwingli, plus radicaux que ce dernier, forment le mouvement **anabaptiste** «qui étymologiquement signifie baptisé à nouveau»³. Les anabaptistes sont appelés ainsi parce qu'ils pratiquent le baptême des seuls croyants adultes. Les anabaptistes suivent le Christ selon les principes et les valeurs enseignés par la Bible, particulièrement la non-violence et la vie en communauté.

Cette secte connaît une croissance rapide malgré la persécution de l'Eglise catholique.

L'aile pacifiste des anabaptistes se fonde ultérieurement avec les mennonites, disciples de Menno Simons.

En Suisse, aux XVII et XVIIIèmes siècles, les anabaptistes-mennonites sont violemment réprimés dans la région bernoise et émigrent dans le Jura où ils sont tolérés.

Au début du XVIIIème siècle, dans l'Emmental se déroule un schisme entre le groupe fondamentaliste de Jacob Ammann et les autres anabaptistes-mennonites; cette scission donne naissance au mouvement **amish**⁴.

Actuellement, les mennonites représentent environ 800 000 âmes et les amish 150 000 personnes de par le monde.

En 1989, les anabaptistes-mennonites étaient quelque deux mille cinq cents en Suisse.

Première contribution d'une série d'articles par Jean-Luc Portmann

Secrétaire au Centre Martin Luther King (ancien nom du CENAC) de 1987 à 1989, «psychiatrisé» avant l'école de recrue et refuseur de taxe militaire à six occasions, je suis actuellement au bénéfice d'une rente de l'assurance-invalidité et fais du bénévolat au centre de documentation du Cenac.



Sur proposition de Sandrine Bavaud, je vais vous conter dans les prochaines éditions de «Terres Civiles» quelques épisodes de l'histoire des objecteurs de conscience en Suisse.

Si je commets des erreurs ou des maladroitness, notamment en ce qui concerne le jugement par un tribunal militaire ou le séjour en taule auxquels je n'ai pas été confronté, n'hésitez pas à me le faire savoir!

«A la fin du XVIIIème et au XIXème siècle, le petit nombre de cantons qui avaient admis l'établissement sur leurs territoires de la secte des anabaptistes (...) eurent à régler le sort des adeptes de cette religion qui refusaient l'accomplissement d'un service armé.

Dans le canton de Bâle, les objecteurs de conscience avaient la faculté

de se libérer en fournissant un remplaçant ou d'accomplir un service dans les transports s'ils le sollicitaient, mais devaient payer une taxe militaire.

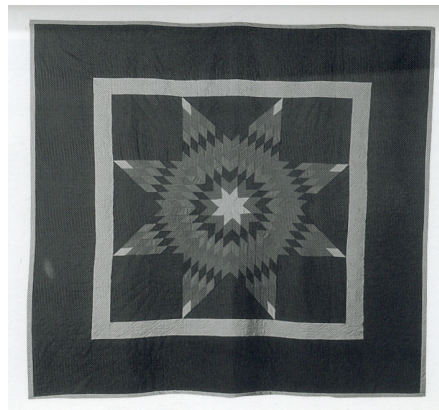
Dans le canton de Berne, tous les citoyens étaient astreints aux obligations militaires. Toutefois le rattachement en 1815, à ce territoire, de l'ancien évêché de Bâle sis dans le Jura où se trouvaient des sectes d'anabaptistes donna lieu à une inégalité de traitement. En effet les membres des sectes jurassiennes bénéficiaient, en vertu du traité de rattachement, du maintien de leur statut antérieur, alors que les membres des sectes établies sur une autre partie du territoire bernois, notamment dans l'Emmental, ne bénéficiaient d'aucun privilège. En d'autres termes, les premiers avaient la possibilité de se faire remplacer, alors que les autres étaient astreints à l'accomplissement d'obligations militaires et demandaient à bénéficier du même statut⁵.

En 1835, après maints débats, une issue clémentine est trouvée pour une partie des objecteurs anabaptistes jurassiens. Les autres objecteurs de conscience sont condamnés à des peines de réclusion, commuées en bannissement dès 1843⁶. Pour de nombreux criminologues, le bannissement est souvent considéré comme une peine encore plus lourde que la prison.

Dans le canton de Zurich, tous les citoyens sont astreints au service militaire. Les objecteurs de conscience sont soumis à diverses sanctions. En 1841, trois anabaptistes récalcitrants sont condamnés par le Grand Conseil de ce canton à effectuer des corvées annuelles dans des casernes, mais ne s'étant pas présentés, ils sont punis de l'amende et astreints au paiement d'une taxe militaire. Par la suite, des peines disciplinaires sont substituées à l'amende⁷.

«Dans les cantons de Lucerne, Bâle-

Campagne et Schaffhouse, les objecteurs de conscience encouraient des peines répressives, mais ils pouvaient demander leur affectation à l'aumônerie ainsi qu'aux services sanitaire ou du train. A Genève, cette possibilité était ouverte seulement après la première condamnation. Dans le canton de Soleure, la secte des anabaptistes fut exclue du territoire, mais des cas isolés eurent



Etoile de Bethléem. Un grand classique en laines récentes. Tiré de l'Enigme amish: vivre au XXI^e comme au XVII^e. Ed. Labor et Fides.

néanmoins la possibilité d'opter entre servir comme aumônier ou s'acquitter d'une taxe⁸. Dans les cantons d'Argovie et de Neuchâtel, les objecteurs de conscience devaient quitter le territoire ou renoncer à leurs idéaux.

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, face à la généralisation de l'obligation de servir, les amish préférèrent immigrer en Amérique du Nord.

De 1817 à 1860, environ 3000 amish traversent l'Atlantique et s'établissent le plus souvent dans l'Ohio, dans l'Indiana (où ils fondent la localité de Berne), dans l'Illinois, dans l'Iowa ou au Canada. Avant, 500 amish s'étaient installés en Pennsylvanie, Etat fondé par William Penn, membre de l'Eglise des Quakers⁹.

Synthèse

Jusqu'à la décennie 1870 en tout cas, le nombre d'objecteurs de conscience est bas et semble limité à des hommes appartenant à l'Eglise mennonite. Cela n'a rien d'étonnant. D'abord, jusqu'à la Révolution française, l'obligation de servir dans les armées n'est de loin pas universelle. Ensuite, à ma connaissance, les historiens estiment que les conflits armés ne sont devenus véritablement très meurtriers¹⁰ que depuis les guerres relatives à l'unification italienne, notamment, celui de Solferino¹¹, en 1859¹². Par ailleurs, au XIX^e siècle, les guerres font moins de victimes civiles que par la suite. En effet, lors des conflits armés, la proportion des civil(e)s tué(e)s augmentera constamment jusqu'à nos jours.

Enfin, on peut supposer qu'avant la grande guerre de 1914-1918, les mentalités dominantes considèrent la guerre comme une fatalité. En tout cas, les guerres paraissent plus illégitimes, parfois même plus illégales¹³ et plus contraires aux ambitions de la communauté internationale aujourd'hui qu'il y a un siècle et demi.

En guise de conclusion, affirmons qu'au XIX^e siècle les objecteurs de conscience ne sont pas encore de véritables boucs-émissaires d'une partie des autorités politiques et militaires comme ce sera progressivement le cas au vingtième siècle lorsque les effectifs seront massifs. La Suisse deviendra alors un des seuls Etats emprisonnant tous les insoumis parmi les démocraties d'Europe occidentale.

Jean-Luc Portmann

¹ Le Petit Robert, éd. 1977.

² De Leonardis Marie-Thérèse, L'objection de conscience en droit public suisse, contribution à l'étude du droit constitutionnel et du

Sur le web

Vous trouverez les adresses des sites et des copies des articles directement sur www.non-violence.ch/surleweb.

droit pénal militaire, thèse Lausanne p. 10.

³ Légeret Jacques, L'énigme amish, Vivre au XXIème siècle comme au XVIIème, Genève 2000 p. 21.

⁴ Sur ces différents courants, voir Légeret Jacques, op. cit., et Wilson Bryan, Les sectes issues du protestantisme (traduit de l'anglais par Patrick Michel) pp. 645-658 in Encyclopédie des religions, Lenoir Frédéric, Tardan-Masquelier Ysé, Paris, 1997.

⁵ De Leonardis, op. cit. p. 11-12.

⁶ Baumann Werner, Die Entwicklung der Wehrpflicht in der Schweizerischen Eidgenossenschaft 1803-1874, thèse, Zurich, 1932 p. 259.

⁷ Baumann Werner, op. cit. p. 261-263 et de Leonardis Marie-Thérèse, op. cit. p. 12-13.

⁸ De Leonardis Marie-Thérèse, op. cit. p. 13.

⁹ Légeret Jacques, op. cit. p. 34-35.

¹⁰ La guerre du Sonderbund, en 1847, fait cent treize tués (Aubert Jean-François, Traité de droit constitutionnel suisse, Neuchâtel 1967 p. 30 no 63).

¹¹ A Solferino, les Piémontais soutenus par Napoléon III «gagnent» contre l'Empire d'Autriche (Schweizer Lexikon, éd. 1948, «Solferino»).

¹² D'ailleurs, Henry Dunant, Suisse bien connu et fondateur du Comité international de la Croix-Rouge, assiste avec horreur et effroi à ce carnage qui motivera ses activités ultérieures. En 1862, Dunant publiera «Un souvenir de Solferino».

¹³ La répression des crimes pénaux internationaux n'existe que depuis les Tribunaux de Nuremberg et ceux de Tokyo, à la fin de la deuxième guerre mondiale. Aujourd'hui, selon la Charte des Nations-Unies, toute guerre viole le droit international public; cela, sous réserve de la légitime défense et d'une guerre décidée par le Conseil de sécurité des Nations Unies à la majorité de ses membres et sans opposition d'une puissance disposant d'un droit de veto. Ainsi, puisque la France – qui dispose d'un droit de veto – s'est opposée à la guerre en Irak, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni ont déclenché une guerre non pas seulement illégitime, disproportionnée, très meurtrière, hypocrite mais aussi illégale!

▼ Une série d'articles courts

Sur le site de son éditeur, L'Harmattan, Olivier Maurel a publié une série d'articles courts sur la non-violence. Il montre par exemple comment la résistance civile des Bulgares en 1941-43 a fait échouer les tentatives de déportation des Juifs par les nazis.

▼ Il y a 25 ans, en Irlande du Nord

Dix grévistes de la faim républicains mouraient dans la prison de Long Kesh. Ils demandaient le rétablissement du statut de prisonnier politique qui leur avait été enlevé. Ils n'ont rien obtenu directement, mais leur action a durablement influencé le conflit Nord-irlandais. Le gouvernement britannique de Mme Thatcher a été moralement discrédité auprès des Irlandais et le mouvement républicain s'est peu à peu dirigé vers une lutte plus politique que militaire. Le quotidien Daily Ireland consacre un supplément spécial aux 10 grévistes de la faim (in English).

▼ 20 ans de Tchernobyl

En complément à l'article en page 7 du présent *Terres Civiles*, les sites Internet des associations *Sortir du nucléaire* et *Contratom* méritent d'être visités. Le site de l'Association pour le développement des énergies renouvelables prouve une fois de plus qu'il est possible de sortir du nucléaire.

▼ Terrorisme

À la fin du XIXe siècle, l'Europe entière et les Etats-unis sont secoués par une vague d'attentats terroristes commis par des anarchistes. Rick Coolsaet décrit cette période et surtout comment elle prend fin, non pas suite à des succès poli-

ciers mais par l'analyse des anarchistes eux-mêmes qui constatent l'inefficacité de la violence et surtout par la constitution de partis et de syndicats qui offrent aux travailleurs une dignité nouvelle. Il en dégage des parallèles frappants avec le terrorisme islamiste actuel. Sur le site du Monde Diplomatique.

▼ Violence des religions

Pourquoi les religions historiques se pervertissent-elles aussi facilement en devenant de redoutables facteurs de violence ? N'est-ce pas parce qu'elles se proposent de gérer la relation des hommes à l'Ultime? Mais c'est précisément



Montage de Nathanaël Udriot

cette fragilité qui offre à l'action non-violente ses vrais critères pour juger et ses meilleurs atouts pour agir. À découvrir: le site de l'IRNC qui publie la revue Alternatives Non-Violentes.

▼ Nanomonde

Le 6 juin, la France va inaugurer en grandes pompes son nouveau centre de recherche en micro et nanotechnologie Minatoc à Grenoble. Dans sa brochure de présentation, le gouvernement ne cache pas les applications militaires de ce nouveau domaine de recherche qui intéresse au plus haut point le complexe scientifico-militaro-industriel. Le groupe Pièces et main-d'oeuvre organise la contestation et publie des articles sur le sujet (Aujourd'hui le Nanomonde).

Gilles Falquet

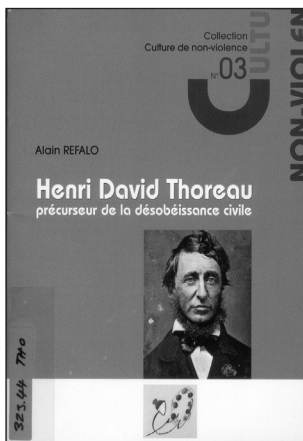
Désormais disponible au service de prêt du Cenac

Nos sélections et nouveautés cataloguées entre le 20 février et le 2 mai 2006.

Lu pour vous

▼ Henri David Thoreau, précurseur de la désobéissance civile

Alain Refalo, Ed. Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées, Collection culture de non-violence, 2006, 55p. (Cote 323.44 THO)



«Opposant à l'Etat, non-conformiste, mais aussi écrivain, poète, penseur atypique, naturaliste» (p. 4), précurseur de la désobéissance civile, combattant anti-esclavagiste et objecteur de conscience radical qui «n'envisage pas de transformer cette désobéissance individuelle en un mouvement collectif» (p. 13) et accepte de recourir à la violence dans certains cas pour lutter contre l'injustice – voilà brossé à grands traits le portrait de Thoreau que nous livre Alain Refalo dans cet opuscule.

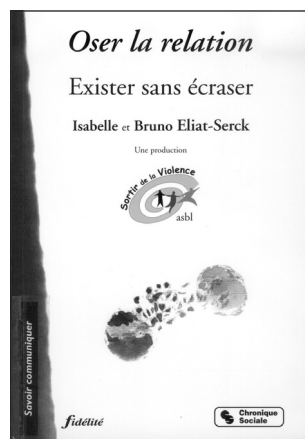
Grâce à la lecture de cet écrit, on saisit mieux la position fondatrice de Thoreau (19ème siècle), dans l'histoire

des idées politiques; en effet, cet auteur influença une multitude d'écrivains et d'hommes politiques tels que Tols-toï, Gandhi, Romain Rolland, Martin Luther King, César Chavez, Hannah Arendt, Andreï Sakharov, Vaclav Havel et tous ceux que j'oublie!

Jean-Luc Portmann

▼ Oser la relation

Isabelle et Bruno Eliat-Serck, Chronique sociale, 2006, 127 p. (Cote 158.2 ELI)



Cet ouvrage propose de sortir du dualisme d'opposition. L'un ou l'autre s'écrase, lorsque c'est moi qui ai toute la valeur, ou alors quand j'enferme l'autre dans une prison dorée, je considère qu'il a tout juste et me dévalorise. Les auteurs nous suggèrent de poser un regard ouvert sur moi et sur l'autre; d'ajuster la relation en cultivant les quatre composantes suivantes: reconnaître l'autre, accueillir mes limites, m'affirmer, interpellier l'autre. Ils en font quatre chapitres illustrés d'une manière très fraîche. Certains aspects du parcours de Gandhi, Martin Luther King ou d'autres figures bien connues donnent racine aux propos. Les auteurs s'inspirent aussi de luttes non-violentes tout autour du globe et de leurs propres expériences avec leurs enfants ou

dans leur couple, au Rwanda ou encore dans leur pratique d'enseignement ou de soin. En fin d'ouvrage, «la roue du changement de regard» est un outil qui permet de visualiser les notions développées plus haut. Tout le livre est parsemé de citations qui mobilisent. A la fois simple d'accès, dense et riche, le livre nous suggère d'oser plus d'humanité, plus d'humilité et donne envie d'essayer autre chose autant pour nos relations entre proches que dans nos engagements plus larges. «Oser la relation» porte bien son titre!

Prix du livre, 14,80 Euros. Pour une commande: Chronique Sociale, 7 rue du Plat, 69002 Lyon.

Amélie Perroud

▼ Nous arriverons à nous entendre! Suivi de qu'est-ce qui vous met en colère?

Marshall B. Rosenberg, Shari Klein et Neill Gibson, Ed. Jouvence, 2005, 94 p. (Cote 158.2 ROS)



Ce livre succinct d'introduction s'adresse à toute personne intéressée par la communication non-violente. Il propose des pistes pour résoudre les conflits touchant des couples, des parents avec leurs enfants, ou même des nations opposées. Lorsqu'un conflit oppose des personnes, la communication est

Contacts:

- Catalogue consultable sur le web
- Inscription aux listes de nouveautés: www.non-violence.ch
- Réponses à vos questions: documentation@non-violence.ch

souvent entravée par le jugement qui empêche une résolution rapide et simple de la situation. Par une apposition d'étiquettes, les opposants s'enlisent dans un cercle vicieux insoluble. Alors que, selon M.B. Rosenberg, une communication basée sur l'expression des besoins de part et d'autre ainsi que sur l'acceptation de la souffrance inhérente au conflit contribuera à une résolution plus efficace de la situation. Il propose ainsi différentes étapes dans le processus qui amènera progressivement les opposants à rechercher en eux-mêmes des stratégies concrètes formulées explicitement et dans un langage positif. Ce livre illustre de nombreux exemples les propos de l'auteur. Dans une deuxième partie, Shari Klein et Neill Gibson proposent une méthode en «10 étapes pour transformer la colère pour l'intérêt de tous».

Sian Grand

Participez vous aussi à écrire des notes de lecture!

Une plus-value certaine pour le Centre de documentation du Cenac. Des comptes-rendus particulièrement appréciés par les lecteurs et lectrices de *Terres Civiles*. Peut-être, pour vous, une occasion de mieux découvrir la non-violence, de participer à la vie du Cenac et, pourquoi, pas, une opportunité de prendre le temps de lire? Si vous souhaitez recevoir quelques informations sur les modalités, le secrétariat du Cenac est à votre disposition pour vous renseigner (021/661.24.34 ou info@non-violence.ch).

A découvrir aussi

COMMUNICATION NON-VIOLENTE

▼ **Entrer dans l'Évangile pour sortir de la violence**, Benoît & Ariane Thiran-Guibert; préf. de Jean Vanier; Sortir de la violence ASBL, Editions Fidélité, 2006, 215 p. (Cote 261.88 THI)

PACIFISME

▼ **Ethique et violence des armes**, Christian Mellon, Assas, 1995, 126 p. (Cote 261.873 MEL)

▼ **Éloge de la désobéissance: [A propos d'«un spécialiste»: Adolf Eichmann]**, Rony Brauman et Eyal Sivan, Ed. Le Pommier, 2006, 180 p. (Cote 179.7 BRA)

▼ **60 Jahre für den Frieden: Fridolin Trüb verkörpert und verbindet die Vielfalt der Friedensarbeit in der Schweiz**, Forum für Friedenserziehung (IFOR-CH), 2006, 24 p. (Cote BR 2045)

▼ **Jahresbericht April 2005 - März 2006: Das Jubiläumsjahr**, SFR, 2006, 23 p. (Cote BR 2047)

▼ **Programmheft zur Internationalen Friedenskonferenz: «Visionen zu Frieden und Sicherheit. Luzern 1905-2005» am 22.-23. September 2005**, Luzerner Initiative für Frieden und Sicherheit = Lucerne Initiative for Peace and Security (LIPS), 2005, 40 p. (Cote BR 2046)

PACIFISME – ARCHIVES

▼ **Brochures de Kutter et de Ragaz - Brochures «pro pace»**, 33 brochures reliées (Cote 261.873 KUT) – 1900-1917

▼ **Das Internationale Friedensbüro: Geschichte, Ziele, Tätigkeit**, Internationales Friedensbüro, 1969, 17 p. (Cote BR 2035)

▼ **Pour l'anarchisme**, Nicolas Walter, CIRA, [197-], 48 p. (Cote BR 2034)

ÉDUCATION

▼ **Education non-violente: comprendre, prévenir, enrayer la violence**, Jean-Marie Petitclerc, Ed. Saint-Augustin, 2005, 100 p. (Cote 370 PET)

VIVRE ENSEMBLE

▼ **En lutte!: Etat des résistances dans le monde**, Le Monde diplomatique, 2006, 98 p. (Cote BR 2048)



L'équipe du Centre de doc' s'est renforcée à fin 2005 avec l'arrivée d'Isabelle Gris, qui a commencé le dépouillement des «Cahiers de la Réconciliation». Pierre Flatt qui a repris une partie du travail de catalogage, en plus de la gestion des acquisitions. Jeanne Golay qui gère le prêt et une partie du catalogage. Sandrine Bavaud en tant que secrétaire associative. Michel Mégard qui catalogue les archives et assure le support du catalogue. Jean-Luc Portmann qui fait le bulletinage (de gauche à droite). Avec également des coups de mains de Jean Grin, de Gilles Falquet et de l'équipe webmaster Olivier Lange et Julien Pierrehumbert, ainsi que, depuis 2006, d'Amélie Perroud.

En bref

Quelques brèves pour ne pas oublier, pour l'esprit, pour se faire plaisir.

▼ Service civil

En 2005, 1'656 demandes d'admission ont été déposées (2004:1805). Cela correspond à une diminution de 8.25% par rapport à l'exercice précédent (2004:7.7%). Cette régression n'a cependant touché que la Suisse alémanique. En Romandie et au Tessin, les demandes sont restées stables. Pour le Département fédéral de l'économie, cette situation reflète une certaine réserve de la part des personnes à accomplir de longues périodes de service civil. A la suite des intempéries du mois d'août 2005, l'Organe d'exécution du service civil a mis sur pied des affectations en cas de catastrophe et de détresse.

▼ Srebrenica : marche internationale de solidarité – du 7 au 11 juillet

Une participation internationale est très attendue pour soutenir les survivants et survivantes de la région de Srebrenica dans leur lutte non-violente contre le joug de la «République serbe de Bosnie» (entité imposée par Karadzic et Mladic). L'objectif est de permettre à toutes les communautés de pouvoir revivre ensemble au sein d'une République de Bosnie-Herzégovine reconstituée.

En juillet 2005 une première Marche avait été organisée sur le chemin parcouru par 14'000 hommes obligés de fuir Srebrenica: une colonne d'hommes fuyant les forces serbes, l'ONU ayant refusé de défendre la «zone de sécurité désarmée». Seuls 6500 hommes étaient arrivés à Nezuk, après six jours de marche.

Cette année, la Marche partira de Nezuk, village à l'est de Tuzla, où sont arrivés les rescapés de la colonne de juillet 1995. Elle durera quatre jours et passera par Potocari (à 6 km de Srebrenica) où se trouvait la base des Casques bleus et où femmes et enfants s'étaient réfugiés. Chaque année, le 11 juillet, un

grand rassemblement de 40.000 personnes y commémore le génocide de Srebrenica.

La majorité des participants à la Marche sont des survivants du génocide de 1995 qui ont le courage de refaire ce chemin. Un soutien international est donc très important. En 2005, une trentaine de personnes, provenant de différents pays européens, y avait participé.

Départ le 4 juillet avec «Bosna Tours» (Lucerne), 18 heures de voyage, fr. 200.- (aller-retour). Possibilité de retour à différentes dates.

Informations et inscriptions: Permanence Srebrenica. Patrick Naepflin 022 328 03 49 de 9-12h, 14-17h (sauf jeudi) ou 022 349 36 06 ou 022 300 39 21. Site Internet www.srebrenica-asds.com. Dons bienvenus, CCP 17-96054-1.

▼ Violence, émotions et conflits: confronter nos expériences avec le message biblique

À l'heure de la communication et des psychothérapies, la Bible est-elle encore d'actualité? Nous faisons le pari que la Bible s'adresse à nous, aujourd'hui comme un témoignage d'humanité pour éclairer notre vie quotidienne. Nous chercherons des voies de transformation incluant le corps, l'affectivité (besoins, sentiments et émotions, désirs) et une compréhension claire des processus violents. Ce stage s'adresse à toute personne, quelle que soit sa religion ou non religion.

Du 17 au 22 juillet 2006, à Saint Crépin (Sud Aveyron).

Animé par Hervé Ott (formateur en Approche et transformation constructives des conflits et théologien) et Jean-Jacques Samuel (formateur en Approche et transformation constructives des conflits et thérapeute Vittoz).

Prix 350 €, 46 €/jour pour le logement et les repas.

Pour plus de renseignements: Le Cun, 0033/5/65 61 33 26 ou 0033/5/63 57 64 43 ou ieccc@wanadoo.fr ou retrouve@wanadoo.fr.

▼ Matière à réflexion

Il y a une forme diffuse de la violence contemporaine à laquelle succombe très facilement l'idéaliste qui milite pour la paix par des moyens non-violents: l'activisme, le surmenage.

La précipitation et les tensions de la vie moderne sont habituellement au cœur de cette violence.

Se laisser emporter par une multitude de préoccupations contradictoires, se donner à trop de projets, vouloir aider tout le monde en tout, c'est succomber à la violence. Plus même c'est faire le jeu de la violence.

La frénésie de l'activiste neutralise le travail pour la paix. Elle ravage notre aptitude intérieure à la paix. Elle détruit la fécondité de notre travail parce qu'elle tue à sa racine la sagesse intérieure qui le rend fructueux

Thomas Merton

▼ Connaissez-vous les stages de la «Distylerie»?

Daniel Mussard et Michel Froidevaux, des amis du Cenac, organisent dans le sud de la Bourgogne, au bord de la Saône, des stages de 5 journées: réalisation de cerfs-volants, taille de pierre, cire perdue et sculpture en bronze, gravure, atelier de cinéma d'animation, etc. Un stage à la «Distylerie» c'est la possibilité d'extraire l'esprit de la création et d'exprimer les arômes de votre style. Des membres du Cenac peuvent vous le confirmer, l'ambiance est de qualité, la nourriture est délicieuse. De quoi vous ressourcer.

Prix frs 890.- (cours, matériel, logement, repas, boisson). Pour recevoir le programme: 021 323 12 23 ou 0033/3/85 33 1649 ou www.distylerie.net.